



CATALOGUE 2013

PRÉVENTION DES ADDICTIONS

• Entreprises • Associations • Milieu éducatif •

PREVENIR

SENSIBILISER

FORMER

ACCOMPAGNER

CONTRÔLER

ENTREPRISE

ASSOCIATIONS

MILIEU EDUCATIF

DIRECTION

MANAGERS

MEDECINS DU TRAVAIL

SALARIÉS

ENSEIGNANTS

JEUNES



LA CRÉATION D'ELICOLE, l'histoire de Marc ELIE...



Les risques du métier n'existent pas, il n'y a que des risques non évalués, non étudiés, donc non maîtrisés.

Les drogues, Marc ELIE les connaît bien. Il y a 20 ans, elles l'ont même fait « plonger » quelques années en milieu carcéral. Puis, c'est sa rencontre avec un procureur cherchant un connaisseur des produits et de la géopolitique des drogues pour faire de la sensibilisation en milieu scolaire, qui va faire basculer sa vie. Après avoir fait, pendant 4 ans, du bénévolat dans les écoles, il rencontre le Directeur Sécurité et Prévention d'une grande entreprise de travail temporaire qui lui propose de faire de la prévention dans les Centres de Formation des Apprentis de 40 Départements en France. Fort de cette expérience de terrain, Marc ELIE décide alors de créer ELICOLE.

Aujourd'hui, son parcours personnel et professionnel a fait de lui un véritable spécialiste de la prévention des addictions. Les plus grands groupes et institutions lui font aujourd'hui confiance. Accompagné d'une équipe de 12 personnes, parmi lesquelles des formateurs spécialisés dans le domaine des addictions (addictologue, coachs certifiés, assistante sociale, psychologue, avocat spécialisé en Droit social et Droit du travail), il visite les entreprises partout en France. Son approche responsable, abordant un sujet jusqu'alors tabou, a été reconnue sur le plan national. Elle s'inscrit dans une démarche large de santé, de sécurité et de qualité de vie au travail.

Au sommaire

1	Présentation et dispositif de formation	03
2	Prestations entreprise et associations	05
3	Prestations Médecins du travail	11
4	Prestations Milieu éducatif	12
5	Procédures de contrôles	14
6	ELIFORM	17
7	Références clients	18
8	Partenaires	19



Qui sommes-nous ?

ELICOLE est un organisme de formation* spécialisé dans la prévention des risques liés à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments en milieu professionnel, associatif et scolaire. Il propose des formations en inter ou en intra, mais également à la carte et un accompagnement médical individualisé. Ces deux dernières années, il a consolidé son catalogue de formations en développant des programmes ciblés pour mieux répondre aux besoins de ses clients (entreprises, enseignants, jeunes, médecins du travail).

ELIFORM
PRÉVENTION - RH & JURIDIQUE - SANTÉ

Pour compléter son dispositif de formation en présentiel, ELICOLE a développé un nouveau mode de sensibilisation au risque addiction en milieu professionnel, ELIFORM. Conçue dans une logique d'optimisation des coûts pédagogiques et de déplacement, cette espace de formation en ligne est sans contrainte de temps ni de lieu et diffusible rapidement à grande échelle. Il vise à répondre de façon efficace à l'obligation de résultat et de sécurité des entreprises.

** Elicole dispose d'un agrément pour la formation professionnelle.*



AGIR contre le risque addictions

ELICOLE est le partenaire prévention santé privilégié des entreprises. Ses domaines d'intervention vont de la sensibilisation jusqu'aux contrôles en passant par la formation et l'accompagnement.

SENSIBILISER & PRÉVENIR

La consommation répétée d'alcool, de drogues et/ou de médicaments peut mettre en danger la santé et la sécurité du salarié, de son entourage professionnel ou de tiers et être notamment à l'origine d'accidents du travail. Parce qu'elle est l'affaire de tous, nous mettons en place des actions d'information et de sensibilisation au risque addictions. Faire tomber les idées fausses et les tabous, déculpabiliser, faire prendre conscience des dangers sont les moteurs de cette démarche préventive.

FORMER

Pour aider les entreprises à mieux détecter et gérer le risque addictions, nous proposons à leurs dirigeants et managers mais aussi à leurs salariés, des formations spécifiques basées sur la connaissance des produits psychotropes, du cadre juridique, de la gestion de crise et des moyens de contrôle. Ces formations nécessitent l'implication positive de l'ensemble des acteurs à responsabilités y prenant part.

ACCOMPAGNER & SOIGNER

En étroite collaboration avec les acteurs clés de l'entreprise, nous offrons un accompagnement médical individualisé aux salariés addicts. Des séances de coaching, programmées sur plusieurs mois, sont conduites par une équipe pluridisciplinaire, composée d'un addictologue, d'une assistante sociale et d'un psychologue. Cet accompagnement fait partie intégrante du processus de gestion de crise. Il est souvent considéré comme une alternative thérapeutique au licenciement.

CONTRÔLER

Dans la continuité des actions de prévention, nous aidons également les entreprises dans la modification de leur règlement intérieur et la mise en œuvre des contrôles alcool et drogues autorisés par la Direction Générale du Travail. Ces contrôles répondent à l'obligation pour l'employeur d'assurer la sécurité et la santé physique et mentale de ses salariés. En cas de manquement à cette obligation, il peut être poursuivi pour faute inexcusable.

Aujourd'hui, les entreprises ont pris la mesure des enjeux des conduites addictives sur le lieu de travail. Coût des AT (10 à 20 % imputables à la consommation d'alcool et/ou de drogues), perte de productivité, responsabilité juridique sont autant de facteurs qui incitent les entreprises à lutter contre le risque addictions.

Fort de son expérience de terrain, ELICOLE accompagne les entreprises dans la mise en œuvre de leur politique globale de prévention des risques professionnels liés aux addictions. Il leur apprend à mieux gérer et maîtriser les risques liés à la consommation d'alcool, de drogues, et de médicaments, conformément à l'obligation générale de résultat et de sécurité pesant sur elle. Le manquement à cette obligation peut conduire à **une mise en cause de sa responsabilité** notamment **au titre de la faute inexcusable**.

CETTE APPROCHE PRÉVENTIVE TIEN COMPTE DE 3 RÈGLES JURIDIQUES

- La jurisprudence sur l'éthylotest en entreprise
- L'obligation de sécurité et de résultat pour l'employeur et ses délégataires dans leur gestion des risques
- Le défaut d'assistance à personne en danger pour l'ensemble du personnel

Notre expérience montre que les entreprises ne sont pas animées d'une volonté de contrôler la vie privée et les libertés individuelles mais de vérifier que les salariés sont en état de travailler sans risquer un accident et/ou de mettre les autres en danger (collègues et tiers).

Pour réussir, cette démarche nécessite au départ l'implication positive de l'ensemble des acteurs à responsabilités y prenant part :

- Direction
- Encadrants
- Instances représentatives du personnel (CHSCT)
- Médecin du travail, infirmières, assistants sociaux

UNE APPROCHE PAR ÉTAPES

Cette démarche globale compte **7 étapes** permettant d'instaurer progressivement de nouveaux comportements dans l'entreprise face aux risques psychotropes.

1^{ère} étape

CODIR / Implication de la Direction, du CHSCT, du médecin du travail

2^{ème} étape

Formation Managers (Délégués de pouvoirs)

3^{ème} étape

Affichage / Communication

4^{ème} étape

Sensibilisation du personnel

5^{ème} étape

Modifications du règlement intérieur

6^{ème} étape

Contrôles & procédures de contrôles

7^{ème} étape

Accompagnement des salariés addicts

2

PRESTATIONS Entreprise

1^{ÈRE} étape

FORMATION

DIRECTION

Pour mener à bien la politique de prévention et de gestion du risque addictions menée au sein de l'entreprise, il est nécessaire d'obtenir, au préalable, l'implication positive de l'ensemble des acteurs y prenant part et notamment de la Direction. ELICOLE propose aux dirigeants d'entreprise ainsi qu'aux membres du CHSCT une formation complète, point de départ d'un programme général de sensibilisation décliné en 7 étapes ou à la carte.

OBJECTIFS

- Présenter la gestion des risques psychotropes
- Être le point de départ d'une réflexion à mener au sein de l'entreprise avec l'aide d'Elicole, sur la mise en place des étapes 2 à 7.

PUBLICS

- Dirigeants
- Membres du Comité de Direction
- Membres du CHSCT
- Médecin du travail

DURÉE & ORGANISATION

- 1 journée (12 personnes maximum)
- Demi-journée.

Cette formation est co-animée par Marc ELIE, expert drogues et alcool et par un avocat.

La présence d'un spécialiste en Droit Social et Droit du Travail permet d'avoir des réponses en direct sur toutes les questions posées et une proche qui facilite la mise en place des procédures (règlement intérieur, gestion de crise et contrôles).

MÉTHODOLOGIE

- Présentation en face à face de produits stupéfiants factices
- Usage de vidéos
- Témoignages

PROGRAMME

> La présentation des différents produits psychotropes licites et illicites consommés en entreprise et hors entreprise

- Fabrication
- Consommation
- Effets négatifs
- Comment reconnaître un consommateur ?

> Les approches juridiques à connaître et à appliquer :

- Les règles relatives aux contrôles alcool / stupéfiants
- La responsabilité de l'employeur et/ou des salariés
- Le défaut d'assistance à personne en danger

> La gestion des risques

> La gestion de crise (mise en situation face à un salarié manifestant un comportement problématique)

> Les différents types de contrôles (alcootests et tests salivaires)

- Présentation
- Formation
- Aspects juridiques
- Règlement intérieur
- Définition des postes à risques

> La mise en place des 4 autres étapes suivant cette première journée

- Les contraintes de l'entreprise
- Le calendrier
- Le retour d'expérience d'ELICOLE depuis 10 ans sur les méthodologies gagnantes et les méthodologies à risques

2^{ÈME} étape

FORMATION MANAGERS

Dans la même logique que la formation CODIR/CHSCT, ELICOLE a conçu une formation dédiée aux managers (délégués de pouvoirs), le but étant de leur donner des outils simples et concrets de gestion de crise tout en les aidant à allier responsabilité, prévention et écoute de leurs collaborateurs.

OBJECTIFS

Outre les objectifs identiques aux premières formations CODIR, cette journée a pour mission de :

- Faire connaître les différents produits
 - Faire connaître la législation
 - Donner des outils simples et concrets pour la gestion de crise (mises en situation)
 - Présenter les différents documents supports à la gestion des risques
 - Former les participants à l'utilisation des différents tests (éthylotests et tests salivaires)
- > Leur permettre d'allier responsabilité, prévention, écoute de leurs collaborateurs.

PUBLICS

- Managers
- Délégués de pouvoir

DURÉE & ORGANISATION

- **1 journée**
2 sessions de 4h00 ou 1 session de 7h00
- **1 demi journée**
- **Groupe de 12 personnes maximum** afin de faciliter l'interactivité et une pédagogie dynamique avec une volonté d'échanges soutenus.

PROGRAMME

Les différents points abordés sont :

- > Présentation et tours de table
- > Présentation des différents produits et de leurs effets en milieu professionnel et dans la vie privée.
- > Que dit la loi ?
- > Comment mettre en place la prévention ?
- > Les process en cas de gestion de crise
- > Un cas concret à gérer
- > Application du règlement intérieur
- > Connaître et utiliser les moyens de contrôles
 - Ethylotests
 - Tests salivaires
- > **Evaluation de l'atelier**

MÉTHODOLOGIE

- Présentation en face à face de produits stupéfiants factices
- Usage de vidéos
- Témoignages

2

PRESTATIONS Entreprise

3^{ÈME} étape

INFORMATION

COMMUNICATION

ELICOLE a élaboré des supports de communication personnalisables qu'il met à la disposition des entreprises pour les aider à promouvoir leur politique de prévention du risque addictions.

En collaboration avec la société COM Vous & Moi, ELICOLE propose aux entreprises des supports de communication sur mesure.

> Supports de communication ELICOLE « clés en main »

Un catalogue d'affiches, un mémo pratique et un guide juridique (le pack juridique) ont été réalisés par ELICOLE. Personnalisables, ils sont mis à la disposition de l'entreprise souhaitant disposer rapidement de supports d'informations fiables et percutants. Dassault, ETDE encore Dresser Rand ont notamment bénéficié de ce service pour promouvoir et relayer leur campagne de sensibilisation au risque addictions au sein de leurs entités.

> Supports de communication réalisés sur commande

ELICOLE propose également à l'entreprise de concevoir et réaliser ses propres supports de communication dans le cas où ceux existants ne répondraient pas totalement à ses besoins.



4^{ÈME} étape

SENSIBILISATION

PERSONNEL

Curiosité, recherche de sensations fortes, envie de faire comme les autres, se sentir plus sûr de soi sont autant de raisons qui poussent de plus en plus de personnes à consommer de l'alcool, de la drogue ou des médicaments sur le lieu de travail. Si ces substances psychotropes aident à se sentir bien, à tenir le coup et à résister au stress, elles provoquent aussi des pertes de vigilance ou des troubles de la perception avec à terme des risques d'accidents du travail, d'absence ou de conflits interpersonnels. L'ampleur du phénomène est telle que tous les salariés doivent y être sensibilisés, pour leur sécurité et celle de leurs collègues.

OBJECTIFS

L'objectif (complémentaire à ceux déjà évoqués plus haut) de cette sensibilisation est principalement de déculpabiliser les collaborateurs face à leurs « collègues à risques » en insistant sur :

- leur obligation d'alerte et de mise en sécurité
- le risque légal (non assistance à personne en danger)
- leur capacité à aider leurs collègues par leur capacité d'écoute et de prévention en cas de danger potentiel.

PUBLICS

- Ensemble des salariés

DURÉE & ORGANISATION

- 1 à 2 sensibilisations par jour
- Durée moyenne : 2 heures
- Groupe de 20 à 30 personnes

MÉTHODOLOGIE

- Présentation en face à face de produits stupéfiants factices
- Usage de vidéos
- Témoignages

PROGRAMME

- > Présentation des différents produits et de leurs effets en milieu professionnel et dans la vie privée, notamment pour les enfants.
- > Ateliers pratiques :
 - Test de l'apéro
 - Temps d'élimination des produits
- > Les comportements en cas de gestion de crise
- > Un cas concret à gérer
- > Connaître les moyens de contrôles
 - Ethylotests
 - Tests salivaires
- > Evaluation de la formation (3 exercices)

OPTION

▼
Pour cette formation, nous vous proposons de commencer par une *cartographie des consommations* (alcool et drogues) sur la base de l'anonymat et du volontariat.

Cette 1^{ère} étape sera pour l'entreprise le point de départ de sa démarche. Elle lui permettra ensuite, d'obtenir des indicateurs fiables de suivi de l'évolution de la gestion des risques.

2

PRESTATIONS Entreprise

5^{ÈME} étape

CONTRÔLES

PROCÉDURES

Pour que cette expérience soit vécue positivement par l'ensemble des acteurs de l'entreprise, nous préconisons :

- > La prise en charge de l'ensemble des contrôles par un organisme externe à l'entreprise (réseau national de médecins ELICOLE) afin que les encadrants ne se voient pas à travers une image de « garde chiourme ».
- > Des contrôles effectués de façon progressive :
 - Information préalable à l'ensemble des salariés sur la mise en place des contrôles (après modification du règlement intérieur et uniquement sur les postes à risques)
 - 1^{ers} contrôles aléatoires sur des salariés dont on sait qu'il n'y a à priori aucun risque « positif » afin que l'opération ne soit pas perçue comme ciblée.

Nous pourrions donc mettre en place avec vous un calendrier de contrôles effectués par nos médecins.

Si vous optez pour la cartographie du départ, vous pourrez, au fur et à mesure des contrôles effectués, mesurer l'efficacité de votre gestion des risques psychotropes.

C'est ainsi qu'une entreprise du BTP est passée de 27 % de salariés positifs lors de contrôles anonymes et sous la base du volontariat à 4 % à la fin des contrôles aléatoires.

Suivant une recommandation de la Direction Générale du Travail, les contrôles salivaires sont effectués par nos médecins inscrits au Conseil de l'Ordre.

Pour cette procédure particulière, une réflexion est à mener en interne et ELICOLE peut aussi vous apporter son expérience vécue avec d'autres entreprises qui ont avancé dans ces domaines.

6^{ÈME} étape

CONTRÔLES

PROCÉDURES

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Définition des postes à risques

Cette étape concerne l'ensemble des acteurs de l'entreprise (CODIR, CHSCT, Médecin du travail, représentants du personnel). Elle doit être menée en interne avec l'accord de l'Inspection du Travail.

ELICOLE propose notamment à l'entreprise de l'accompagner sur le plan juridique. En partenariat avec un cabinet d'avocats spécialisés en Droit social et Droit du travail, il procède à la mise en conformité juridique des documents et procédures réglementaires et définissons les postes à risques :

- Règles d'hygiène et de sécurité - Drogues et Alcool
- Modification du règlement intérieur pour les sociétés de plus de 20 salariés
- Rédaction d'une note de service pour les sociétés de moins de 20 salariés
- Procédures de contrôles : dépistage drogues et alcool (alcootest et test salivaire)

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (Code du Travail - Article L4121-1 - Entrée en vigueur 2010-11-11). En cas de manquement à cette obligation, il peut être poursuivi pour faute inexcusable. Sa responsabilité civile (voire pénale) pourrait alors être mise en cause si l'un de ses salariés, sous l'emprise d'une drogue illicite ou d'alcool, provoquait dans l'exercice de ses fonctions un accident lié à son état.

7^{ÈME} étape

ACCOMPAGNEMENT SALARIÉS ADDICTS

Nous préconisons le recours à cet accompagnement lors de 2 scénaris possibles :

- > Un de vos salariés vient voir sa DRH ou ELICOLE de façon volontaire en demandant de l'aide.
- > Lorsqu'un salarié apparaît plusieurs fois de suite (à vous de définir le nombre) comme étant « positif ».

L'accompagnement peut alors être considéré comme une « injonction thérapeutique », comme une alternative au licenciement. Ce sera à l'entreprise de définir à quel moment et sous quelle forme, elle souhaite le mettre en place au sein de son processus de gestion de crise.

De façon synthétique, l'accompagnement se déroule ainsi :

- **Durée** : 6 mois (renouvelable 2 fois)
- **Partenaires** : pour augmenter les chances de réussite, 1 coach ELICOLE (formé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie) et pilote de l'accompagnement travaille en réseau avec une équipe pluri-disciplinaire au sein et à l'extérieur de l'entreprise :
 - DRH
 - Médecin du travail
 - Infirmières de l'entreprise
 - Assistante sociale de l'entreprise
 - Médecin addictologue
 - Psychologue

MÉTHODE DE TRAVAIL

> **6 séances de coaching minimum de 2h30 à 3 h**

La périodicité de ces séances est à définir entre le coach et l'accompagné suivant les besoins de l'accompagné.

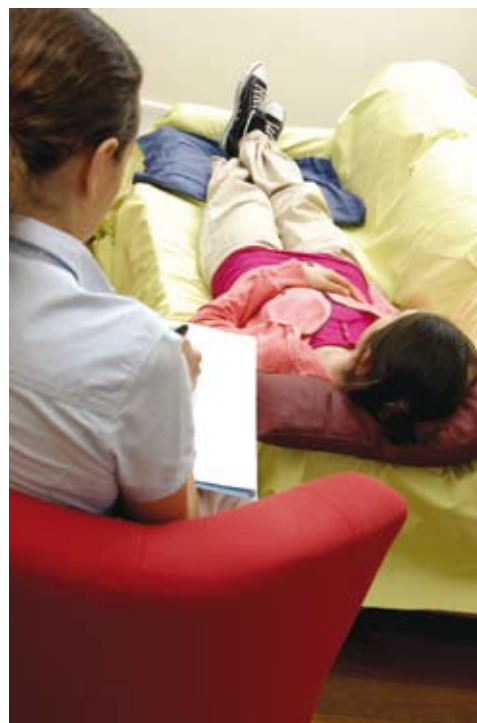
> **Des séances complémentaires** si ce dernier en ressent le besoin.

> **La mise en place d'une « hot line » téléphonique** est aussi mise en place entre l'accompagnant et l'accompagné afin de répondre à des demandes spécifiques.

> La **mise en relation** si nécessaire avec un **Centre d'Addictologie**

> **Des entretiens périodiques** sont prévus entre le coach et l'équipe pluridisciplinaire pour évaluer l'avancée du travail

> **Des retours d'expérience mensuels** du coach à la DRH en respectant le secret professionnel.



3

PRESTATION Médecin du travail

FORMATION

MÉDECINS DU TRAVAIL

Formation ACTE Santé

ELICOLE a conçu une formation spécifique destinée au Médecin du Travail, la formation ACTE Santé. Interlocuteurs de santé, conseillers des salariés et de la Direction, le Médecin du Travail a un rôle central à jouer dans la prévention des risques professionnels liés à la consommation d'alcool et de drogues dans l'entreprise.

ELIFORM

PRÉVENTION - RH & JURIDIQUE - SANTÉ

ELICOLE propose également de former les médecins du travail à l'usage de la plateforme ELIFORM, ceux-ci étant des référents de premier plan à même de relayer la politique de prévention des addictions menée au sein de l'entreprise. Ces deux prestations constituent **la formation ACTE Santé**. Elles se déroulent en face à face pédagogique et s'agrémentent de vidéos et de témoignages.

OBJECTIFS

- Comprendre les bases théoriques du concept des addictions à la lumière des avancées scientifiques récentes.
- Connaître les effets et les conséquences des différents produits psychoactifs, drogues illicites et licites.
- Appréhender les stratégies d'intervention et de prise en charge.
- Identifier les réseaux et les acteurs impliqués, les réseaux et les stratégies de prise en charge.
- Maîtriser l'entretien motivationnel.
- Comprendre le sevrage, le déni.
- Acquérir les bases du droit, de l'évolution des lois concernant les drogues illicites, le tabac et l'alcool, dans une perspective socio-historique.
- Identifier les situations à risques chez les salariés.
- Gérer les situations à risques : comment réagir.

PUBLICS

- Médecins du Travail

DURÉE & ORGANISATION

- Inter-entreprise
- Intra : Médecine du Travail
- **Déroulement** : en face à face pédagogique
- **Durée** : 1/2 journée
- **Nombre de stagiaires** : groupes de 12 personnes maximum

PROGRAMME

- Accueil des stagiaires et objectifs du stage.
- Géopolitique des drogues (licites et illicites).
- Présentation des différents produits psychotropes licites et illicites consommés en France.
 - Fabrication, consommation, effets négatifs
 - Comment reconnaître un consommateur ?
 - Reconnaître les situations dangereuses
 - Les représentations du produit, la maladie
 - Le sevrage, le déni.
- Accompagnement des salariés en situation d'addiction
- Connaître les responsabilités de chacun.
- Les différents types de contrôles en milieu professionnel et sur la route.
- Gestion de « crise » :
Mise en situation face à un salarié manifestant un comportement problématique.

MÉTHODOLOGIE

- Présentation en face à face de produits stupéfiants factices
- Usage de vidéos
- Témoignages

4

PRESTATIONS Milieu éducatif

FORMATIONS ELICOLE

SENSIBILISATION

ENSEIGNANTS

Formation **Reperes**

ELICOLE a conçu la formation **Reperes** pour sensibiliser l'ensemble des acteurs de la communauté éducative aux conduites à risques chez les jeunes. Cette formation doit notamment les aider à élaborer des messages de prévention crédibles et percutants et leur permettre d'intervenir plus précocement auprès des jeunes et notamment auprès de ceux qui, sans en avoir conscience, passent d'une consommation occasionnelle de substances psychoactives à une consommation « à problèmes ».

OBJECTIFS

- Apprendre à se confronter au risque addictions
- Prévenir les premières consommations
- Agir sur les consommations précoces
- Éviter le passage de l'usage occasionnel à l'usage nocif et à la dépendance
- Réduire les risques liés à la consommation

PUBLICS

- Les enseignants et tous les acteurs du milieu éducatif

DURÉE & ORGANISATION

- **Session de 4 heures**
Sur un ou deux jours en fonction de vos disponibilités
- **Groupe de 12 personnes maximum**
- **Lieu :** Etablissement scolaire

MÉTHODOLOGIE

- Présentation en face à face de produits stupéfiants factices
- Usage de vidéos
- Témoignages

PROGRAMME

- **Accueil des stagiaires et objectifs du stage**
- **Géopolitique des drogues (licites et illicites)**
- **Présentation des différents produits psychotropes licites et illicites consommés en France**
 - Fabrication, consommation, effets négatifs
 - Comment reconnaître un consommateur ?
 - Les représentations du produit, la maladie, le déni
- **Connaître la loi**
 - Code pénal, Code de la route
 - Jurisprudence
- **Connaître les responsabilités de chacun**
La responsabilité du chef d'établissement, des professeurs, des parents, des élèves.
- **Reconnaître les situations dangereuses**
- **Gestion de « crise »**
Mise en situation face à un adolescent manifestant un comportement problématique
- **Comportements qui posent problèmes**
Refus de travailler, retards, insulte les professeurs, actes de violences
- **Absentéisme**
Un élève qui « sèche les cours et certains contrôles ». Les absences sont cependant justifiées par les parents.
- **Fugues et absences sans justification**
- **Consommation d'alcool**
- **Trafic, consommation de drogues**
- **Rumeur**
- **Usage détourné de médicaments**
- **Les différents types de contrôles**
(alcootests et tests salivaires)
- **Présentation**
- **Aspects juridiques et règlement intérieur de l'établissement**
- **Questions réponses, évaluation du stage**

4

PRESTATIONS Milieu éducatif

SENSIBILISATION

JEUNES

déclic
FORMATION

ELICOLE a conçu la formation Décl'ic pour sensibiliser les jeunes de 12 à 20 ans aux risques addictions. Beaucoup d'entre eux considèrent la consommation d'alcool et/ou de drogues comme étant une pratique normale car ils sont mal renseignés. Avec cette formation, ELICOLE souhaite développer chez ces jeunes de nouvelles connaissances, sans tabou, en leur donnant une information juste et validée afin qu'ils puissent faire des choix sains, éclairés et qu'ils changent leur comportements.

OBJECTIFS

- Apprendre à se confronter au risque addictions
- Prévenir les premières consommations
- Agir sur les consommations précoces
- Éviter le passage de l'usage occasionnel à l'usage nocif et à la dépendance
- Réduire les risques liés à la consommation

DURÉE & ORGANISATION

Cette sensibilisation est dispensée en deux temps :

1 - En face à face pédagogique

- **Durée et nombre de stagiaires**
2 heures pour des groupes de 15 stagiaires.
- **Lieu : Etablissement scolaire**

2 - **Evaluation** de la formation avec

ELIFORM
PRÉVENTION - RI & RÉRIQUE - SANTÉ

A l'issue de l'action de sensibilisation, le jeune stagiaire pourra se rendre sur ELIFORM pour évaluer et valider ses pré-requis sur l'alcool et les drogues. Chaque stagiaire disposera d'un identifiant lui permettant d'accéder à l'espace de façon sécurisée. Il pourra l'utiliser quand il le souhaite sur l'année en cours.

PUBLICS

- Les jeunes de 12 à 20 ans

MÉTHODOLOGIE

- Présentation en face à face de produits stupéfiants factices
- Jeux de rôles
- Témoignages vidéos sur les aspects juridiques

PROGRAMME

8 messages clés transmis

- Toute consommation de drogues (alcool, cannabis ou autres drogues) comporte des risques. La meilleure façon de ne prendre aucun risque est de ne pas consommer de substances.
- Certaines drogues causent des dommages dès la première utilisation.
- Le meilleur moyen de prendre de bonnes décisions en lien avec la consommation est d'être informé correctement. Le fait de discuter avec tes parents ou tout autre adulte de confiance peut aider à obtenir de l'information juste et véridique.
- La consommation de drogues peut provoquer des dommages physiques, psychologiques, économiques, judiciaires ou sociaux pour la personne elle-même, ses proches ou son entourage.
- En matière de consommation de drogues, les jeunes sont sujets à de nombreuses influences.
- La dépendance est un des effets possibles de la consommation répétitive d'une substance. Une personne qui commence à consommer lorsqu'elle est jeune est plus sensible aux effets des drogues et plus à risque de développer une dépendance.
- Nous sommes tous des individus indépendants ayant le contrôle sur notre propre vie. Nous sommes capables de prendre des décisions nous-mêmes sans dépendre de l'opinion des autres.
- Il y a de nombreuses façons d'avoir du « fun » sans consommer. D'ailleurs, la sensation de plaisir qui accompagne souvent la consommation de drogues est toujours un sentiment artificiel qui se produit lors de la prise initiale du produit.

Depuis plusieurs années, ELICOLE accompagne les entreprises dans la gestion du risque addictions en milieu professionnel au travers notamment d'actions de sensibilisation, de prévention et de formation. La suite de ces actions consiste à effectuer des contrôles drogues et/ou alcool auprès du personnel des entreprises.

C'est pour cela et afin de respecter les recommandations de la DGT suite à la parution du Guide Pratique intitulé « Repères pour une politique de prévention des risques liés à la consommation de drogues en milieu professionnel » au mois de janvier 2012 où il est noté qu'en raison de la nature du test de dépistage de drogue (examen de biologie médicale) qui implique le prélèvement d'un échantillon biologique sur un être humain, la DGT considère que seul un médecin (médecin du travail de préférence ou en exercice et inscrit au Conseil National de l'Ordre des Médecins) peut pratiquer ces prélèvements, qu'ELICOLE a conclu un contrat avec un réseau de médecins présents sur l'ensemble du territoire.

Il ne s'agit là que de recommandations faites par la DGT. Cependant, ELICOLE préconise que les contrôles aléatoires (alcool et drogues) puissent être réalisés par ces médecins ce qui est mieux perçu par l'ensemble du personnel. Dans le cas contraire, les entreprises souhaitant faire réaliser les contrôles par leurs managers doivent s'assurer que l'encadrement a bien reçu la formation correspondante (obligation légale de la DGT).



POURQUOI organiser des contrôles ?

Prévenir l'usage des drogues en milieu de travail, faire régresser le niveau de consommation, mieux aider les personnes en souffrance, diminuer le nombre d'accidents professionnels, l'ensemble des risques et dommages liés à la prise de substances psychoactives ont constitué l'objectif des Assises nationales « Drogues illicites et risques professionnels », organisées de façon conjointe par le Ministère du Travail et la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) en juin 2010.

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (article L. 4121-1 du Code du travail). Il est tenu à une obligation de sécurité et de résultat. En cas de manquement à cette obligation et d'accident du travail, il peut être **poursuivi pour faute inexcusable** (Cass. soc., 28 février 2002, no 00-41.220).

L'employeur est par ailleurs **responsable des dommages que ses salariés peuvent causer à des tiers** (article 1384 du Code civil). Par conséquent, l'employeur pourrait voir sa responsabilité engagée si l'un de ses salariés sous l'emprise d'une drogue illicite ou d'alcool provoquait, dans l'exercice de ses fonctions, un accident lié à son état.

Par ailleurs, l'employeur, qui peut voir sa responsabilité (civile, voire pénale) mise en cause en cas d'accident d'un salarié sous l'emprise de drogues et/ou en cas d'usage ou de trafic de drogues au sein de l'entreprise, dispose de certains moyens d'action dans le cadre de son pouvoir de direction.

Parmi ces moyens, il a la possibilité d'organiser des contrôles inopinés sur le lieu de travail. Les tests utilisés lors de ces contrôles ne doivent pas porter une atteinte excessive à la vie privée du salarié en permettant de détecter une prise de substances qui se serait déroulée à un moment trop antérieur à celui du test car le but n'est pas de savoir si le salarié a fait usage de substances modifiant le comportement lors de son week-end mais de déterminer s'il est, au moment de l'opération de dépistage, sous l'emprise de substances psychotropes.



PROCÉDURES DE CONTRÔLES

QUI peut réaliser ces contrôles ?

> **L'employeur peut-il organiser des contrôles sur le lieu de travail ?**

Oui, sous certaines conditions.

Ces contrôles ne peuvent être réalisés qu'à l'égard des salariés occupés à des postes à risques pour eux-mêmes ou les tiers, si le règlement intérieur le prévoit. Ce même document devra prévoir les modalités de ces contrôles, et indiquer que le salarié peut exiger une contre-expertise.

Les contrôles peuvent être effectués par un médecin, inscrit au Conseil National de l'Ordre des Médecins, un médecin du travail ou un manager. Dans tous les cas, la personne pratiquant ces contrôles doit être formée (cette formation n'a lieu d'être que pour les contrôles de drogues, les dépistage d'alcool pouvant être réalisés sans formation préalable). Tous les tests, quels qu'ils soient, doivent être envoyés au médecin du travail du service de santé au travail auquel adhère l'entreprise concernée.

Si les prélèvements sont effectués par un médecin autre qu'un médecin du travail, celui-ci s'engage à ne pas en communiquer les résultats à l'employeur. Le médecin du travail interprètera les résultats, demandera des examens complémentaires s'il l'estime nécessaire et ne se prononcera que sur l'aptitude des salariés à leur poste de travail.

> **L'employeur doit-il prévoir la mise en œuvre de tests de consommation de drogues illicites dans le règlement intérieur ?**

Oui, il s'agit même d'une condition préalable.

> Le règlement intérieur doit définir les postes de sûreté et de sécurité concernés par ces tests. En l'absence de telles dispositions, le contrôle ne sera pas licite.

Le règlement intérieur est aussi un moyen pour l'employeur de répondre à son obligation de sécurité et de résultat.

COMMENT sont organisés ces contrôles ?

> **L'entreprise prévient ELICOLE au minimum 4 semaines avant la date fixée pour les contrôles.**

A l'heure et à la date fixée, l'ensemble des salariés occupant les fonctions concernées présents sont réunis et informés d'une procédure de contrôle, du déroulement de la procédure et de ses conséquences (nature et objet des tests de dépistage, expression du consentement des collaborateurs, désignation de témoins, résultats du test et possibilité de demander une contre-expertise).

> Toutes les personnes occupant les fonctions concernées devront être contrôlées sans distinction (il est important de ne pas faire de différence entre salariés).

> Pour des raisons de confidentialité, les contrôles doivent être réalisés en la seule présence du médecin contrôleur.

> Les salariés contrôlés négatifs reprennent immédiatement leur poste de travail.

> Un nouveau test peut être effectué pour les salariés contrôlés positifs. En cas de confirmation, les salariés sont regroupés et informés sur leur possibilité de contester sans délai le résultat en effectuant une contre-expertise.

> L'entreprise prend à sa charge l'ensemble des frais liés à cette contre-expertise (coût de la contre-expertise et accompagnement du salarié au laboratoire). Dans l'attente du résultat de la contre-expertise, la reprise du travail du salarié est conditionnée par une visite médicale.

A NOTER

L'employeur ne peut sanctionner le salarié dont le test salivaire se révèle positif. En effet, quelles que soient les modalités retenues dans l'entreprise, l'interprétation des résultats et les suites à donner en terme d'aptitude appartiennent au médecin du travail, dont les préconisations s'imposent à l'employeur. Ce dernier ne peut avoir connaissance des résultats des tests. Cependant, il peut, comme le salarié, contester les avis d'aptitude du médecin du travail devant l'inspecteur du travail (article L. 4624-1 du Code du travail).

COMMENT se déroule la contre-expertise ?

- > A l'issue d'un contrôle positif avec demande de contre-expertise, le salarié est alors conduit dans un laboratoire le plus proche pour analyse sanguine. ELICOLE se charge ensuite du reste des formalités liées à cette contre-expertise (enlèvement des échantillons, communication des résultats aux salariés...).
- > L'employeur doit aussi prendre des mesures conservatoires se traduisant par le retrait du salarié de son poste de travail, et le raccompagnement à son domicile en assurant sa prise en charge (si bien évidemment son comportement est compatible avec cette prise en charge).

En cas de malaise ou si l'employeur ou le médecin contrôleur considère que l'état du salarié est grave, il pourra faire appel au sauveteur secouriste du travail, au 15 (SAMU) ou au 18 (sapeurs pompiers). Ces modalités d'intervention et de prise en charge doivent figurer dans l'organisation des secours de l'entreprise et dans la charte d'intervention établie dans le cadre de la démarche collective de prévention des conduites addictives.

TESTS de dépistage

ELICOLE commercialise **des éthylotests et des tests salivaires**. Tous ces produits sont destinés à un usage professionnel conformément à la réglementation en vigueur. Notre boutique en ligne (sur www.elicole.fr) permet de commander et de régler vos achats de façon sécurisée.

Préalable à l'usage d'un test de dépistage de substances psychotropes

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (article L. 4121-1 du Code du travail). Il est tenu à une obligation de sécurité et de résultat. En cas de manquement à cette obligation et d'accident du travail, il peut être poursuivi pour faute inexcusable (Cass. soc., 28 février 2002, no 00-41.220). L'employeur est par ailleurs responsable

des dommages que ses salariés peuvent causer à des tiers (article 1384 du Code civil). Par ailleurs, l'employeur peut voir sa responsabilité (civile, voire pénale) mise en cause en cas d'accident d'un salarié sous l'emprise de drogues et/ou en cas d'usage ou de trafic de drogues au sein de l'entreprise. Dans le cadre de son pouvoir de direction, il peut organiser des contrôles inopinés sur le lieu de travail. Les tests utilisés lors de ces contrôles ne doivent pas porter une atteinte excessive à la vie privée du salarié en permettant de détecter une prise de substances qui se serait déroulée à un moment trop antérieur à celui du test car le but n'est pas de savoir si le salarié a fait usage de substances modifiant le comportement lors de son week-end mais de déterminer s'il est, au moment de l'opération de dépistage, sous l'emprise de substances psychotropes.



6

E-FORMATION

ELIFORM

PRÉVENTION - RH & JURIDIQUE - SANTÉ

Une E-Formation, simple d'accès, interactive et validante

Pour compléter son dispositif de formation en présentiel, ELICOLE a développé un nouveau mode de sensibilisation au risque addiction en milieu professionnel, ELIFORM. Cet espace de formation en ligne est sans contrainte de temps, ni de lieu et diffusable rapidement à petite et grande échelle.

Conçue dans une logique d'optimisation des coûts pédagogiques et de déplacement, cette E-Formation vise à répondre de façon efficace à l'obligation générale de résultat et de sécurité des entreprises. Elle est accessible à l'ensemble des salariés, en accès sécurisé et individualisé. Elle s'appuie sur les apports du multimédia au travers de séquences vidéos et de QCM à visée pédagogique.

OBJECTIFS

ELIFORM a pour objectif d'évaluer et de valider des acquis conduisant à l'obtention par le stagiaire d'une attestation de stage. Ce certificat garantit un premier niveau de connaissance des produits licites et illicites, des risques et sanctions pénales encourus ou encore des comportements à adopter en situation d'urgence. Le stagiaire doit ainsi être en mesure d'appréhender les effets de la consommation d'alcool et de drogues sur son lieu de travail.

POINTS + de la formation

L'entreprise peut également avoir accès à des outils d'évaluation et d'analyse des risques professionnels liés à la consommation de substances psychotropes. ELIFORM permet donc d'éditer des statistiques non nominatives dont l'objectif est de mesurer le niveau de connaissance des produits, d'identifier les risques et leur gestion.

Cette formation se déroule en présence d'un référent, pdésigné par l'entreprise et réalement formé sur l'outil par ELICOLE, sa présence visant à assurer son bon fonctionnement.

Parmi les référents à même d'accompagner les stagiaires, le médecin du travail est un acteur central du dispositif, ELIFORM pouvant l'aider efficacement à accompagner la politique de prévention du risque addictions menée par l'entreprise et notamment en matière de drogues.

EN PRATIQUE...

2 formules possibles

FORMULE 1

- **Formation individuelle** (sans référent)
Durée : 1h30

Le stagiaire est seul face à l'ordinateur. Il saisie directement ses réponses sur **ELIFORM**. En accord avec sa hiérarchie, le salarié est libre de fixer la date de la formation qu'il peut effectuer en une seule fois ou fractionner. Les résultats détaillés sont générés automatiquement.

FORMULE 2

- **Formation collective** (avec référent)
Durée : 3h30

L'application **ELIFORM** est projetée sur écran vidéo. Les stagiaires répondent aux exercices sur des supports papier. Les résultats ne sont pas instantanés.

Ils seront générés automatiquement par **ELIFORM** après que le référent ait saisi l'ensemble des réponses apportées par les stagiaires (collecte des fiches supports). Les résultats seront présentés par session (analyse par typologie de stagiaires) et de façon individuelle par stagiaire.

Attractif

Pédagogique

Accessible

Souplesse d'utilisation

Optimisation des coûts



ENTREPRISES

Dassault Aviation

AREVA

INEO - GDF / SUEZ

VINCI Construction France

VINCI Energies

EUROVIA

SCREG

EIFFAGE / FORCLUM

BOUYGUES France / Europe

BOUYGUES Construction

NORPAC

ETDE

BOUYGUES Travaux Publics

BOUYGUES Habitat Social

BOUYGUES Rénovation Privée

GFC Construction

COLAS / COLAS Rail - AXIMUM

SACER

SPIE

VEOLIA Propreté

VEOLIA Eau

DALKIA

**INSTITUTIONS / ASSOCIATIONS**

Association Nationale LE MASE

MEDEF (Mouvement des Entreprises de France)

CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment)

ANDRH (Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines)

MILIEU ÉDUCATIF

Education Nationale (Collèges / Lycées)

Centre de Formation des Apprentis (CFA)

EPIDE (Etablissement Public d'Insertion de la Défense)

Ecoles de commerce : HEC, SUP de CO



8

PARTENAIRES





CATALOGUE 2013

PRÉVENTION DES ADDICTIONS

• Entreprises • Associations • Milieu éducatif •

ELICOLE

Prévention - RH & Juridique - Santé

06 65 68 30 74

marc.elie@elicole-formation.com

ELICOLE

450, rue Baden Powell
34000 MONTPELLIER

Retrouvez-nous directement
sur notre site en flashant ce code
à l'aide de votre smartphone

